

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Annick Jean	Numéro de permis 2020119	Date d'inspection Le 15 février 2022	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Éducation Sécurité Confiance (ESC)		Numéro de téléphone (506) 423-2684	
Adresse 689 boulevard Éverard H. Daigle Grand-Sault/Grand Falls NB E3Z 3C5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	31 mars 2022	
Commentaires : Il manque le numéro d'assurance maladie pour certains dossiers			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	31 mars 2022	
Commentaires : Il manque le nom, l'adresse et numéro de téléphone du médecin dans certains dossiers			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	31 mars 2022	
Commentaires : L'information est incomplète pour certains dossiers. Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone doivent être inscrits pour 2 contacts d'urgences.			
43 L'exploitant d'un établissement agréé interdit les boissons chaudes à tous les endroits qu'occupent les enfants qui y sont bénéficiaires de services, y compris dans l'aire de jeu extérieure.	43	15 févr. 2022	15 févr. 2022
Commentaires : Les boissons chaudes sont interdites dans l'espace qu'occupent les enfants. Une tasse de thé était accessible dans le local. Celle-ci a été rangée lors de ma demande.			

Commentaires généraux

La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio. Les enfants ont été au gym lors de ma visite car la température extérieur était de -20. Le parc de l'école a été vérifié à l'automne. Un plan sera envoyé plus tard au printemps. Les employées rencontrent les exigences concernant la vaccination.

Commentaires généraux

Les enfants ont mangés la collation vers 15h.

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Le 15 février 2022

Date

original signé par
Annick Jean

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 février 2022

Date